

Les encombrants, collecte et déchetterie

La collecte des objets encombrants a lieu une fois par an . La date vous est communiquée dans le journal municipal "Le Trait d'Union" et dans le site internet de la Ville.

La collecte se limite aux objets dont le poids ou le volume permettent leur enlèvement par deux hommes.

Il est rappelé que les encombrants doivent être déposés la veille au soir du 1er jour de collecte. En effet, même si la collecte se fait sur plusieurs jours, il n'y a qu'un seul passage par rue.

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le mercredi 29 septembre 2010.

Les délégués du SYMIDEME travaillent de façon soutenue afin de ne pas faire subir aux usagers les augmentations du coût des collectes des déchets par les différents prestataires.

Leurs réflexions les ont amenés à décider de réduire la collecte des encombrants à une seule fois par an.

Toute l'année, **la déchetterie d'Annoeullin** que gère ce syndicat intercommunal, rue Condorcet, Tél. : 03.20.85.44.55, peut recevoir vos encombrants aux jours et horaires ci-dessous :

Période	Jours	Horaires d'ouverture
Hiver : 1er octobre au 31 mars	Lundi au Samedi	9H - 11H45 et 13H - 16H45
	Dimanche	9H - 11H45
Eté : 1er avril au 30 septembre	Lundi au Samedi	9H - 11H45 et 13H - 18H45
	Dimanche	9H - 11H45



Il faut cependant faire remarquer que depuis 2006, les fournisseurs d'**appareils électriques, électroniques et électroménagers** sont obligés de reprendre votre ancien matériel, lors de leur livraison.

Si certains prennent livraison eux-mêmes, selon leurs possibilités, ils ont donc le moyen de déposer l'ancien matériel chez le fournisseur qui est tenu de le reprendre.

C'est ainsi que l'on pourra faire baisser le tonnage des encombrants à enlever, dont le coût de traitement ne cesse d'augmenter.

Un rappel :

